

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ PÉRINATALITÉ

NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

solidarité
confiance égalité
accompagnement respect
écoute non-jugement
intégration
soutien équité accueil
dignité protection
bienveillance



**Vous êtes enceinte ou vous avez un
nouveau né de moins de 28 jours
MAIS**

Vous n'êtes plus à jour de vos droits ?

**Votre situation ne vous permet pas
de vous soigner ?**



**LA PASS PÉRINATALITÉ
VOUS PROPOSE
UN ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL GRATUIT**

Secrétariat du service PASS
Périnatalité au CHOR :
0262.74.22.10